

**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 octobre 2018

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Marie Thérèse MOUREY,  
Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS

Excusés : Yves REYNAUD, pouvoir à Bernard ONCLE

Luc LOUIS, pouvoir à Marie-Odile FOYET

Patrice PICHOT, pouvoir à Marie-Thérèse MOUREY

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle SAULDUBOIS

La séance est ouverte à 20h05

Le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins  
Coeur du Jura (CCAPSCJ)
- Dossiers CCAPSCJ
- Logiciels de gestion-Adhésion SIDEC
- Entretien des fossés en 2018
- Restauration des murs extérieurs de l'église
- Construction du nouveau centre d'incendie et de secours
- Délivrance des coupes de bois et affouage
- Bâtiment en péril – 37 grande rue
- Pont sur RD 53 (« ruisseau de Rosières »)
- Question diverse : commémoration du centenaire du 11 novembre 1918

1-Modification des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins  
Coeur du Jura (CCAPSCJ)

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité :

- approuvent la modification statutaire : retrait de la compétence PLH (Programme Local de l'Habitat).

- autorisent le maire à notifier la délibération du conseil à la CCAPSCJ.

La mise à jour des statuts de la CCAPSCJ est pratiquement terminée. Les premiers transferts de compétences peuvent être envisagés (cf. paragraphe 2).

2-Dossiers CCAPSCJ

2.1. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Un échéancier a été mis en place.

- Echéance mars 2019. Rencontre des élus de chacune des 66 communes. Registre de concertation de la population mis à disposition dans chaque mairie. Elaboration d'un diagnostic.

- Echéance août 2019. Réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

- Echéance août 2019. Réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Echéance fin 2019. Débat en conseil communautaire et dans chaque conseil municipal.
- Par la suite. Elaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Enquête publique. Approbation du PLUi en conseil communautaire (2022 ?).

## 2.2. Commission locale des charges transférées (CLECT)

Des transferts sont envisagés selon le calendrier suivant.

2018 : Maisons de Services au Public (MSAP).

2019 : petite enfance, périscolaire, extrascolaire, équipements culturels.

2020 : équipements sportifs.

## 3-Logiciels de gestion-Adhésion SIDEC

Voir compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2018.

- L'achat des logiciels de gestion et leur maintenance se font jusqu'à présent auprès de la société JVS : dématérialisation, facturation ...

Ce prestataire ne nous donne pas satisfaction.

- Le SIDEC qui assure le suivi de 473 collectivités jurassiennes avec les produits Berger-Levrault propose un pack annuel pour la totalité des services et la mise à disposition des clefs pour la dématérialisation pour 2210,00 € / an. Ce pack comprend également la maintenance des ordinateurs avec sauvegarde automatisée des données+fourniture d'un antivirus+ un Délégué à la Protection des Données.

- Il faut ajouter le coût de migration des données JVS vers Berger-Levrault : 734,00 €.

Les conseillers décident à l'unanimité d'adhérer au SIDEC.

Ils autorisent le maire à signer les conventions et les documents afférents.

## 4-Entretien des fossés en 2018

P. AMIET présente les travaux envisagés pour 2018.

- Curage de fossés : rue de la Chaux (880 mètres), chemin de Mondédon (73 mètres), chemin de la Forêt (105 mètres).

- Enrochement du fossé chemin de la Forêt au droit des parcelles ZB 61-118 (exploitées par M. Le Guil).

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Benoît qui s'élève à 5 278,20 € HT soit 6 333,84 € TTC.

## 5-Restauration des murs extérieurs de l'église

- Les travaux seront effectués en deux étapes.

1ère tranche : côté Monument aux Morts et Petite Rue, en 2019

2è tranche : la façade arrière, si possible en 2020.

- Appel d'offre pour la 1ère tranche : 3 entreprises ont été contactées. L'entreprise LE DÛ, la moins disante avec un devis s'élevant à 23 025 € HT soit 27 530 € TTC, est retenue à l'unanimité.

- Demande de subventions

. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la préfecture du Jura dans le cadre du soutien des projets relatifs aux bâtiments communaux. Le taux d'intervention est de 30 %.

. Soutien aux projets d'investissement des communes par la Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins Coeur du Jura pour la réhabilitation ou la mise en valeur de patrimoine ancien. Le fonds de concours est envisagé sous la forme d'une subvention maximum de 10 000 € par commune sur la durée 2018-2020. Il est au maximum égal à 50 % de la part restant due par la commune après déduction des subventions.

- Plan de financement

Coût prévisionnel HT	23 025 €
<u>Subventions attendues</u>	
-DETR (30%)	6 900 €
-CCAPS CJ	8 060 €
Fonds propres	8 065 €
<b>Total financement</b>	<b>23 025 €</b>

- Les conseillers à l'unanimité :

- . Valident le plan de financement présenté
  - . S'engagent à prendre en charge sur son autofinancement la part non couverte par les subventions sollicitées
  - . Autorisent le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et une au titre du « soutien de la com-com aux projets d'investissement des communes-Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant »
  - . Autorisent le maire à signer tout document relatif à cette décision.
- L'exécution des travaux est liée à l'obtention des subventions.

6-Construction du nouveau centre d'incendie et de secours

(Voir compte rendu de la réunion du 22 novembre 2016 : accord de principe à l'unanimité sur la participation financière de Villette).

Initialement prévu en 2017, le début d'exécution de l'opération a été différé du fait des difficultés d'obtention de l'autorisation d'urbanisme (casernes de gendarmerie et de sapeurs-pompiers). L'enveloppe financière est de 890 000 € HT avec un cofinancement à parts égales par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de secours) et les 13 communes de 1<sup>er</sup> appel au prorata du nombre d'habitants.

La participation de Villette est de 27 138,50 €. Seul l'échéancier est modifié par rapport aux données 2016 :

- 30 % à la notification du marché de maîtrise d'œuvre en 2018 soit 8140 €
  - 60 % à la notification des marchés de travaux en 2019 soit 16 280 €
- solde en 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la nouvelle convention.

7-Délivrance des coupes de bois et affouage

M.O. FOYET présente les propositions de la commission « forêt communale » réunie le 11 octobre 2018.

- La coupe n°5 en futaie affouagère a été attribuée à la société Parquet Nature France pour la somme de 7 639,00 € (soit 75 €/m<sup>3</sup>) lors de l'adjudication du 26 septembre 2018 à Saône.

Cette parcelle est retenue pour l'affouage 2017-2018. Maintien de la taxe à 5 € / stère.

- Les parcelles 2 et 6 seront exploitées par l'employé communal. Une consultation des velottiers permettra de connaître les besoins locaux. Prix de vente en 1 mètre, livré en bordure de forêt : 30 € / stère. L'excédent sera vendu à des négociants en bois.

- Les parcelles 3 et 4, rattrapage de la saison 2017, seront gérées de gré à gré par l'ONF à 5 € / stère.

- Le règlement intérieur de l'affouage est inchangé.

Toutes ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### 8-Bâtiment en péril – 37 grande rue

Par arrêté de péril ordinaire du 3 mai 2018, le maire mettait en demeure les propriétaires de procéder soit à la rénovation de la totalité de la charpente-couverture-zinguerie, soit à la démolition de l'appentis.

Monsieur Xavier DARDELIN a effectué les interventions nécessaires pour qu'il n'y ait plus atteinte à la sécurité publique. D'autres travaux seront réalisés dans le cadre de la rénovation de la maison d'habitation et des annexes.

### 9-Pont sur RD 53 (« ruisseau de Rosières »)

Des dégradations sont apparues. L'Agence routière de Champagnole va procéder à une expertise le mardi 23 octobre 2018.

### 10-Question diverse : commémoration du centenaire du 11 novembre 1918

#### 10.1. Cérémonie du 11 novembre 2018

- Lors de son assemblée générale du 12 octobre 2018, le Souvenir Français a confirmé sa proposition de regrouper les communes de l'ancien canton d'Arbois pour célébrer le centenaire de l'armistice. Villette participera à cette cérémonie du centenaire.
- 11h : Monument aux Morts d'Arbois. Dépôt de la Flamme du Soldat Inconnu rapportée par la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Arbois depuis Paris. Hommage aux morts pour la France de chaque commune participante. Pour Villette, la lecture sera effectuée par Pierre Joly.
- Un covoiturage pourra être mis en place.

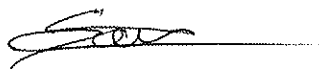
#### 10.2. L'Arbre aux Valeurs

Les conseillers décident de procéder à la plantation d'un Arbre aux Valeurs, projet labellisé par le Comité national du Centenaire de la 1ère guerre mondiale en mémoire de ceux qui ont laissé leur vie pour préserver notre liberté.

La cérémonie se déroulera le dimanche 18 novembre 2018 à 11h, Place du 19 mars 1962 à Villette.


La séance est levée à 21h30.

La Secrétaire de Séance



Marie-Noëlle SAULDUBOIS

Le Maire



Bernard ONCLE

